

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 57 (1995)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** "Vu et être vu"

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Des véhicules équipés d'un bon éclairage

# «Vu et être vu»

«Vu et être vu» est l'un des éléments essentiels des relations entre l'homme et son entourage. Nous le vérifions chaque jour, que nous soyons à pied, à bicyclette, au volant d'une voiture ou d'un tracteur et, en certaines circonstances, ce principe de base peut sauver la vie. Hans-Ueli Schmid, chef du centre ASETA de Riniken et Willi von Atzigen du service technique de l'ASETA nous informent sur l'éclairage du tracteur et de la remorque. Un deuxième article portant sur l'entretien et les réparations de telles installations paraîtra dans un prochain numéro.



Eclairage et marquage parfaites.

(Photo: ASETA)

Les feux de croisement éclairent les routes et permettent de reconnaître les obstacles à temps. Toute personne prenant le volant est consciente que le fait d'être vu à temps est aussi primordial que de disposer d'une bonne vue d'ensemble sur la circulation. C'est pourquoi, tous les véhicules doivent être équipés de catadioptrés arrière, de clignoteurs de direction et de feux de position en bon état de marche.

gislateur concède un porte-à-faux allant jusqu'à 4 m pour les trajets entre la ferme et les champs. La limite pour le porte-à-faux arrière est de 5 m et cela à condition que l'essieu avant supporte 20% du poids du véhicule.

**Les particularités suivantes sont à considérer:**

**Feux de croisement et feux de position**

Comme équipement supplémentaire, on peut fixer **des feux de croisement et des feux de positions supplémentaires**

## Positionnement de l'éclairage au tracteur

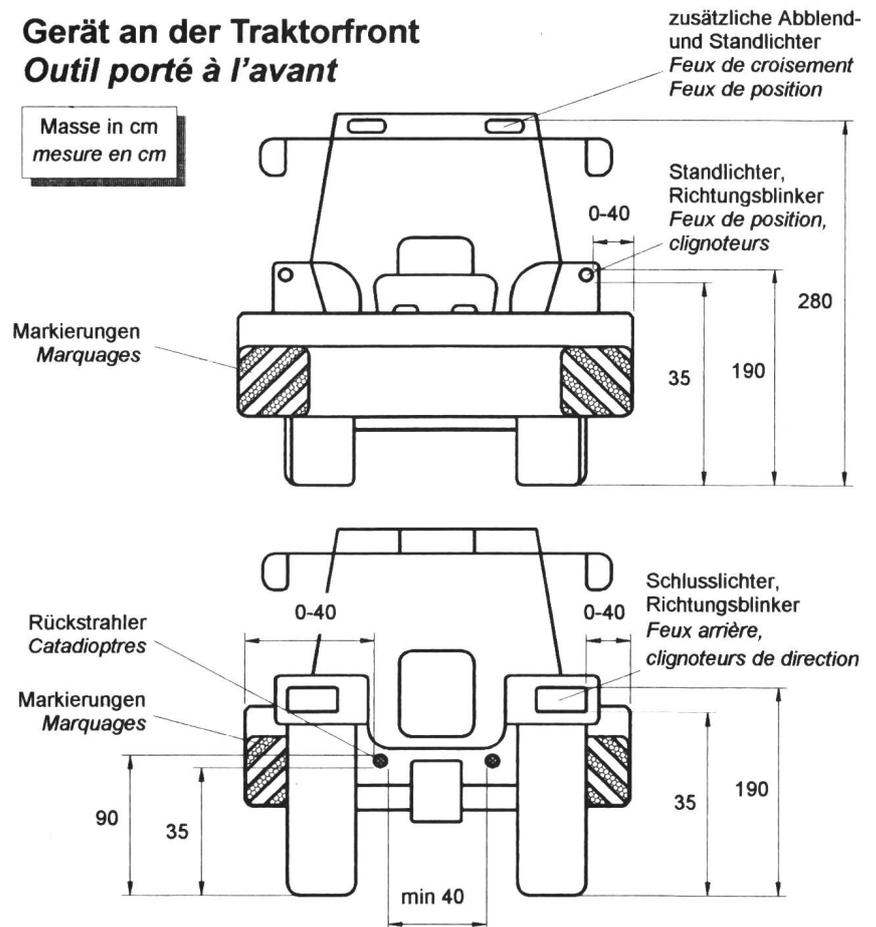
### Feux arrière, feux de position et clignoteurs de direction

En vue s'adapter aux directives de l'UE, les feux arrière, feux de position et les clignoteurs peuvent être montés plus haut sur les véhicules que l'OCE le prévoit. Ainsi fixé, l'éclairage sera plus visible et moins exposé aux dégâts malgré les appareils tirés à l'arrière. Les distances et leurs tolérances sont reportées sur **les illustrations ci-contre**. Si la couleur et la forme des surfaces lumineuses doivent être conformes aux prescriptions légales leur taille minimale n'est par contre, pas précisée.

### Porte-à-faux avant

Rappelons ici que, pour les outils portés à l'avant, le porte-à-faux avant ne doit pas dépasser 3 m, comptés à partir du milieu du volant et que le lé-

### Gerät an der Traktorfront Outil porté à l'avant



taires sur la cabine du tracteur, si celui-ci est prévu pour transporter des outils à l'avant.

Il faudra alors veiller

- à n'enclencher qu'une paire de feux de croisement
- à monter des feux de croisement et de position combinés ou intégrés.

Si l'équipement l'exige, il faudra monter

- des feux de position et des clignoteurs de direction à l'avant jusqu'à une hauteur limitée à 150 cm
- des feux arrière et des clignoteurs (rouge/jaune) à l'arrière jusqu'à une hauteur limitée à 210 cm.

### Catadioptrés fixés à l'arrière

Si les prescriptions qui règlent la hauteur et les intervalles latéraux ne peuvent être observées, il faudra monter 4 catadioptrés ronds, de couleur rouge, c-à-d.:

- deux catadioptrés à une hauteur de 90 cm du sol et à un intervalle de 40 cm
- deux catadioptrés à une hauteur maximale de 210 cm du sol, à un intervalle de 40 cm

Les plaques et bandes d'identification sont pourvues de rayures diagonales noir/jaune ou rouge/blanc réfléchissantes d'une largeur de 10 cm environ.

### Positionnement de l'éclairage aux remorques

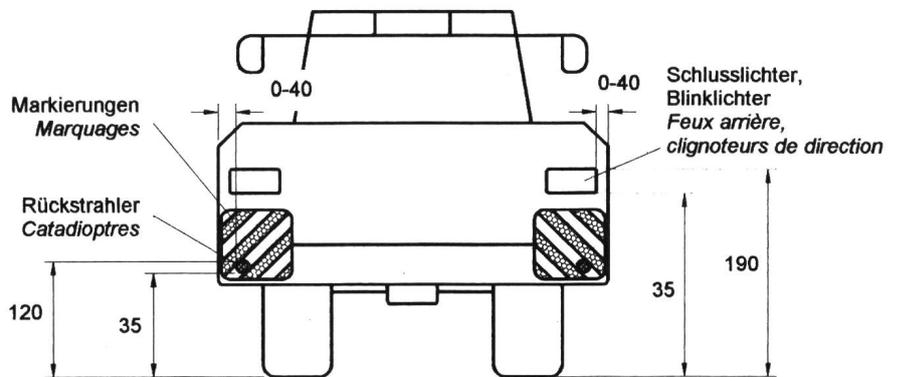
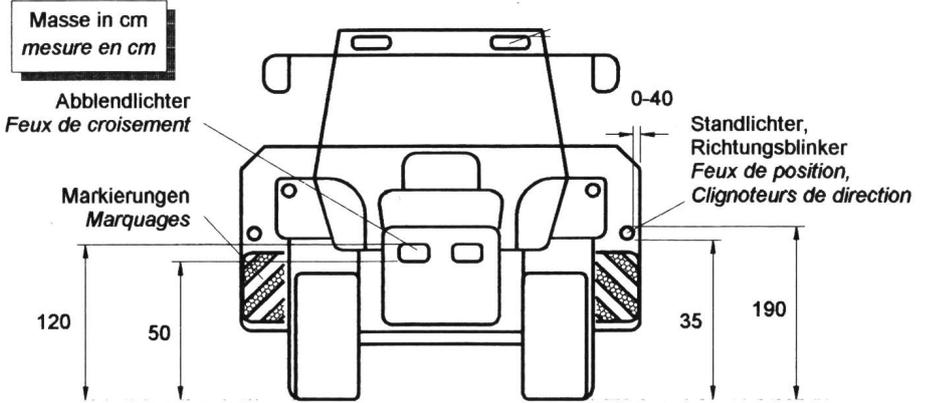
Les catadioptrés ronds à l'avant et triangulaires à l'arrière seront montés à une hauteur variant entre 35 et 90 cm et à un intervalle de 0 à 40 cm à partir du point extrême de la remorque.

Pour les feux arrière et les clignoteurs de direction fixes, les mesures se situent entre 35 et 150 cm.

Les remorques d'une longueur totale supérieure à 5 m seront équipées de catadioptrés latéraux. La loi demande ici des catadioptrés ronds, réfléchissants, rouge ou jaune. Les catadioptrés situés à l'avant et sur les côtés seront fixés jusqu'à une hauteur de 150 cm, si la construction de la remorque l'exige.

**Attention:** Il faut souvent contrôler la force réfléchissante des catadioptrés. Les articles bon marché deviennent souvent «aveugles» après deux ans car les matériaux utilisés se dégradent au soleil.

## Gerät am Traktorheck Outil porté à l'arrière



## Anhänger / Remorques

